

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES  
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Téléphone : 01 80 92 80 20  
Télécopie : 01 80 92 80 31  
Mail : administration@dyf78.ff.fr



YVELINES  
TERRE DE FOOTBALL

# JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	6-7
COMMISSION STATUTS / REGLEMENTS	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	9-10
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	10
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES	11
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	12

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



Les clubs vainqueurs des Coupes des Yvelines et Comité sont invités à déposer au District, les Trophées reçus à la fin de la saison 2024/2025.

La date limite a été fixée au **Vendredi 18 avril**.

Le non retour de ces trophées est passible d'une amende de 300 € (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.).

## BON À SAVOIR

### LES NUMÉROS DE MAILLOT

Suite à des anomalies relevées dernièrement, nous vous rappelons l'article 16.1.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue repris par l'article 16.3 du Règlement Sportif DYF :

« Dans toutes les équipes disputant les compétitions organisées par la Ligue et les Districts, les maillots des joueurs doivent être numérotés de 1 à 15 (de 1 à 12 dans les compétitions Futsal), à l'exclusion de tout autre numéro. Ces numéros doivent correspondre à ceux portés sur la feuille de match. »

Nous rappelons que les arbitres ne doivent pas autoriser un joueur portant un numéro de maillot non conforme à participer à la rencontre.

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

### Composition

ALEXANDRE, AMINE, ARTHUR,  
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, LYDIA,  
MAEL, MARC-ANTOINE, MICHÈLE,  
NICOLAS, SARAH, WILLIAM

### Lignes directes DYF

Compétitions  
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37  
Arbitrage & Féminines  
Marc-Antoine KELLER  
01 80 92 80 25  
Discipline & Service civique  
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-21  
Discipline & Dossiers FAFA  
Amine ABRAÏCH : 01-80-92-80-26  
Comptabilité  
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24  
Règlements & Foot Animation  
Alexandre OGEREAU  
01 80 92 80 22  
Service civique  
Maël LE GOFF - 01-80-92-80-23  
Technique  
Franck BARDET - 01 80 92 80 30  
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27  
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29  
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKINSPO



Yvelines  
Le Département

AGENDA 2024 / 2025  
MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	12	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23

11/03/25

CFI Seniors au District

14/03/25

DF Coach Seniors

15/03/25

Formation PSC 1 au District - **Priorité aux Services Civiques**

18/03/25

CFI U14-U19 au District

Comité de Direction au District

20/03/25

CFI U10-U13 au District

21/03/25

Formation PSC 1 au District - **Priorité aux Services Civiques**

22/03/25

Formation PSC 1 au District - **Priorité aux Services Civiques**

Stage Arbitres au District

**E-COUPÉ DE FRANCE FFF**

Inscrit ton nom dans le palmarès de la E-Coupe de France ! 🎮 ⚽

Défie les meilleurs joueurs de toute la France et décroche ta place pour la grande finale à

**CLAIREFONTAINE**

**DATE À RETENIR**

Février : Phase départementale

1er Mars : Phase régionale

23/24 mai : Finale nationale

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL 78

## 🏆 Retour sur la phase finale régionale de la eCoupe de France 🎮

La phase finale régionale de la eCoupe de France a réservé son lot d'émotions et de belles performances.

Malheureusement, **Dimitri Loucas**, représentant du Houilles AC, n'a pas réussi à passer la phase de groupes.

De son côté, **Yanis Carvalho** représentant du CONFLANS FC a réalisé un beau parcours en atteignant les quarts de finale avant de s'incliner.

Pour revivre ces moments forts, les images sont disponibles sur le site officiel de la ligue. 📸

Par ailleurs, une vidéo récapitulative en images de la phase départementale, organisée par le District, a été mise en ligne sur YouTube.

📺 Ne manquez pas de la visionner en [cliquant ici](#) !

Pour la 2<sup>ème</sup> année, la Fédération Française de Football organise deux évènements nationaux de Football en Marchant (Walking Football) avec une finalité les 21 et 22 juin 2025 à Clairefontaine en Yvelines.

Le premier sera un évènement loisir, axé sur le sport santé et l'inclusion, à partir de 14 ans sans limitation d'âge et ouvert à la mixité. Il est basé sur le résultat sportif à 60 % et sur l'esprit sportif à 40 %.

Le deuxième sera un évènement compétition ouvert au plus de 50 ans (Hommes - Femmes) ou seul le résultat sportif comptera.

Vous pouvez créer une équipe (constituée de 5 joueurs et 5 remplaçants maximum) pour le tour de qualification départemental à un des deux évènements qui aura lieu :

**DIMANCHE 23 MARS 2025**  
sur un même site d'accueil  
à Condé sur Vesgre au stade municipal  
de 9H30 à 12h00

et qui sera qualificatif pour la phase régionale, programmée le samedi 26 avril 2025 à Morfondé (77).

Vous pouvez vous inscrire via le lien ci-dessous :  
[Inscription\(s\) Evènement Football en Marchant](#)

Clôture des inscriptions le : **vendredi 14 mars 2025, 12h00.**

Ces deux évènements sont ouverts à tous les licenciés en possession d'une licence Loisir, Libre, Entreprise ou futsal.

La Commission du football diversifié et le Département Technique vous attendent nombreux et nombreuses sur ces 2 évènements phares pour la promotion de cette nouvelle offre de pratique loisir.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter :  
- Thierry MORISSET - Référent Com. Football Diversifié au 06 17 65 21 31.  
- Nicolas TEXIER - CTD DAP 78 - Référent Nouvelles Pratiques au 07 81 83 97 17.

**23 MARS 2025**

# EVENEMENT LOISIR

- Sport santé
- Inclusion
- À partir de 14 ans sans limitation d'âge
- Ouvert à la mixité
- Equipe de 5 joueurs et 5 remplaçants maximum

# EVENEMENT COMPÉTITION

- Ouvert au + de 50 ans
- Ouvert à la mixité
- Seul le résultat sportif comptera
- Equipe de 5 joueurs et 5 remplaçants maximum

Thierry MORISSET 0617652131  
Nicolas Texier 0781839717

Stade Municipal de Condé sur Vesgre

De 9H30 à 12H00

**JOURNÉE**

**TOUTES FOOT**

**SAMEDI 26 AVRIL 2025**



**INITIATIONS  
ANIMATIONS**

- STANDS
- TOURNOI FOOT 5
- ACTIVITÉ CECIFOOT

**INSCRIPTIONS DE 11/02 À 16/04**

**OUVERT AUX  
FILLES  
U14F (2011)  
JUSQU'À U18F  
(2007)**



Complexe sportif Firmin RIFFAUD, Rue des Gravier 78200 Magnanville



## **TOUTES FOOT**

Dans le cadre du programme Toutes Foot, nous lançons les inscriptions pour un tournoi Foot à 5 destiné aux U15F et U18F. Ce tournoi a pour objectif la découverte de nouvelles pratiques avec diverses animations.

Pour vous inscrire, [Cliquez ici](#)

Clôture des inscriptions, Dimanche 16 avril 2025

Les équipes seront constituées de 5 joueuses. Si vous souhaitez inviter des amies à découvrir le football, elles sont les bienvenues !

Ce tournoi s'inscrit dans deux axes majeurs :

- Axe 1 : Augmenter le nombre de pratiquantes au sein de votre club.
- Axe 2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilités (rôles de dirigeante, arbitre, animatrice/éducatrice).

Nous comptons sur vous pour faire de cet événement un moment convivial et dynamique, en collaboration avec le club VINSKY FC, qui reçoit sur ses installations sportives.

# Lutter contre Les violences Sexistes et Sexuelles

Ensemble,  
brisons le  
silence !

## SESSION DE SENSIBILISATION MERCREDI 05 MARS 2025 DE 19H30 A 21H30

Éducateurs, Éducatrices, Dirigeants, Dirigeantes,  
Animateurs, Animatrices, Bénévoles,  
Tous concernés

**SALLE GINKGO  
7/9 BOULEVARD JEAN JAURES  
78800 HOUILLES**

inscription obligatoire

ce.sdjes78@ac-versailles.fr







## COMMUNIQUE DU SDJES

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles demeure un sujet extrêmement important avec pour objectif la sécurisation des différents cadres de pratique qui relèvent du champ du sport et/ou de la jeunesse.

La sensibilisation du plus grand nombre, dirigeants, bénévoles comme professionnels est donc primordiale.

Dans cette optique, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES 78) organise une session de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, qui aura lieu le **mercredi 5 mars 2025 de 19h30 à 21h30, salle Ginkgo, 7/9 boulevard Jean Jaurès 78800 Houilles.**

Celle-ci est organisée en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE), la Police nationale, la Gendarmerie nationale ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines.

Si vous souhaitez participer à cette session de sensibilisation, vous voudrez bien vous inscrire via le lien google Form suivant (40 places disponibles) : <https://forms.gle/qBtiSD4xTehVnnT5A>

Dans l'attente de vous retrouver nombreux et nombreuses, le SDJES reste à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.  
Cordialement,

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Yvelines

19 avenue du Centre, 78280 Guyancourt

Tél : 06 86 59 09 59 - [www.ac-versailles.fr/dsden78](http://www.ac-versailles.fr/dsden78)



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Yvelines

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 03/03/25

**Présents** : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président en visio), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO, G. LANDRIOT, Mme Y. RUPERT, Mme N. OLLIVIER

**Excusé** : L. JOUBERT ( Vice Président)

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

## SUSPENSIONS DE TERRAINS

### SENIORS FUTSAL

#### COUPE NATIONALE DU 19/10/2024

##### 29808358 LA TOILE / JS DRANCY

Transmis de la Commission Régionale de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 1 match ferme pour l'équipe de LA TOILE à compter du 23/12/2024.

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

*doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;*

*ne peut être situé sur le territoire :*

*- de la commune où se trouve le siège social du club,*

*- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,*

*- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,*

*- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.*

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

La Commission désigne le match suivant :

**D1-A DU 08/03/2025**

**29608778 LA TOILE 1 / MONTESSON US 1**

Pris note du courrier de LA TOILE, indiquant avoir des difficultés à trouver un autre gymnase et demande la possibilité de réduire le périmètre de 10km, de reporter la rencontre ou bien de l'inverser.

**Aucune exception ne peut être faite puisqu'il s'agit d'une sanction.**

**Sans réception d'un nouveau lieu dans le délai imparti (15 jours avant), la Commission dit match perdu par pénalité (-1 point) à LA TOILE pour en donner le gain à MONTESSON (3pts, 0 but).**

## FORFAIT GENERAL

### U16

D4-A ENT. EPONE MEZIERES 21

## FORFAITS NON AVISES

### 3EME FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

### U16

**D4-A DU 02/03/2025**

29722001 ENT. EPONE MEZIERES 21

## FORFAITS NON AVISES

### 1ER FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

### U18

**D3-C DU 10/11/2024**

29725620 MAUREPAS AS 22

### U15

**D2-A DU 01/03/2025**

53110459 AJEM 1

**D2-C DU 01/03/2025**

53046138 ENT. VELIZY JOUY 1

## FORFAITS AVISES

### 1ER FORFAIT

### U14

**D4-E DU 01/03/2025**

29561613LE CHESNAY 78 FC 22

## FORFAITS COUPES AVISÉS

### SENIORS F À 11

**CY 01/03/2025**

53152175 MAURECOURT FC 1

### FUTSAL

**CY 01/03/2025**

53152085 ATFC 1

## MATCHES REMIS

**A JOUER LE 22/03/2025**

### U14

**D4-F**

28283215 ESSARTS LE ROI AGS 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

**A JOUER LE 06/04/2025**

### VETERANS

**D5-A**

29451694 ASFG/JUZIERS/MEULAN 31 / VILLIERS MAHIEU AS 31  
29451681 BREVAL LONGNES F.C. 31 / BONNIERES FREN. 32

**D5-C**

29770505 VESINET F.C. 31 / VILLEPREUX F.C. 32

**A JOUER LE 27/04/2025**

### SENIORS

**D3-B**

28219489 ESSARTS LE ROI AGS 1 / PLAISIROIS F.O. 2

**D4-B**

28222854 ANDRESY F.C. 1 / MAURECOURT F.C. 2

### VETERANS

**D4-A**

28248505 BLARU A.S.I. 31 / MAULOISE U.S. 32

### U18

**D3-B**

29717456 VSCI 21 / CHATOU AS 21

A JOUER LE 11/05/2025

## SENIORS

**D4-B**  
28222768 HOUILLES S.O. 2 / CHATOU AS 3

## VETERANS

**D3-B**  
29225304 MARCQ FC 31 / MONTFORT FC 31

## MATCHES A PROGRAMMER

## VETERANS

**D2-B**  
28232026 BEYNES F.C. 31 / ABLIS SUD 78 31

## 45 ANS

**POULE-B**  
29917109 MAULOISE U.S. 1 / MAURECOURT F.C. 1  
29917112 JUZIERS F.C. 1 / ANDRESY F.C. 1  
29917116 MAULOISE U.S. 1 / ENT EPONE LAINVILLE 1  
29917121 VILLENES ORGEVAL 1 / ANDRESY F.C. 1  
29917124 ENT. MEULAN / ASFG 1 / MAULOISE U.S. 1  
29917126 JUZIERS F.C. 1 / VILLENES ORGEVAL 1  
29917131 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1  
29917133 JUZIERS F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1

**POULE C**  
29917183 MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

## COURRIERS

### 527993 ETANG ST NOM ES :

La Commission prend note des courriers de ETANG ST NOM et de VELIZY. Le match figurait toujours sur le site.

**La Commission dit match perdu par forfait à VELIZY (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à ETANG ST NOM (3 pts, 0 but).**

### 518199 CARRIERES GRESILLONS AS :

Demande de CARRIERES GRESILLONS pour reporter les matches U15 et U16 des 8 et 9 mars en raison d'un évènement sportif de la Municipalité sur le complexe sportif Bretagne (confirmation reçue de la mairie).

**La Commission rappelle que ce type de demande doit être anticipé et informe de la nouvelle programmation des matchs en question sur le terrain synthétique Raymond Mazières :**

### Samedi 08/03/25 :

- U15 D2-A contre POISSY FC 2 à 16h

### Dimanche 09/03/25 :

- VET D4-A contre AUBERGENVILLE FC 32 à 9h
- U16 D2-A contre VILLENES ORGEVAL 21 à 11h

## DEMANDES

## SENIORS

**D2-A DU 09/03/2025**  
**28251658 AS BUCHELOISE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1**  
Demande de BUCHELOISE pour avancer le match de 15h à 11h pour pouvoir avoir un créneau à la Butte Verte.  
**Cet horaire étant dérogoatoire, la Commission donne son accord.**

## VETERANS

**D3-A DU 30/03/2025**  
**28248173 ECQUEVILLY EFC 31 / ST GERMAIN EN LAYE 31**  
Demande de ECQUEVILLY pour reporter le match car il est prévu le jour de l'Aïd.  
**Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut accéder à votre demande. Cependant, si les 2 équipes se mettent d'accord pour avancer la rencontre, la Commission donnera son accord.**

## FUTSAL

**D1-A DU 08/03/2025**  
**29608777 ASJA 1 / TRAPPES YVELINES 1**  
Demande de ASJA pour décaler l'horaire du match de 20h à 21h30, car un match de Ligue Futsal U16 a lieu à 20h.  
**La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

## U18

**D5-B DU 09/03/2025**  
**28230552 CARRIERES GRESILLONS 3 / VERNOUILLET FC 1**  
Demande de CARRIERES GRESILLONS pour avancer le match à 13h sur le terrain RAYMOND MAZIERES car le stade BRETAGNE est fermé par la mairie pour une manifestation sportive.  
**Refus de VERNOUILLET FC.**  
**Cet horaire étant dérogoatoire, la Commission donne son accord.**

**D2-A DU 13/04/2025**  
**28251672 SARTROUVILLE ES 1 / CONFLANS FC 1**  
Demande de Sartrouville pour jouer le 20/04/2025.  
**La Commission rappelle que cette date est fériée.**  
**En attente de l'accord écrit de CONFLANS.**

**D2-B DU 09/03/2025**  
**28251746 TRAPPES ES 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1**  
Demande de Trappes pour jouer à 12h.  
**En attente de l'accord de MESNIL ST DENIS avant Vendredi 7 Mars à 12H.**

## U16

**D2-B DU 23/03/2025**  
**28253447 CELLOIS CS 1 / MAUREPAS AS 1**  
Demande de Cellois pour jouer le 06/04/2025.  
**En attente de l'accord écrit de MAUREPAS.**

**D2-B DU 09/03/2025**  
**28253485 CHATOU AS 1 / CARRIERES S/S US 1**  
Demande CHATOU pour jouer à 11H30.  
**En attente de l'accord de CARRIERES S/S.**

## CRITERIUM DU LUNDI

**POULE UNIQUE DU 10/03/2025**  
**29695126 RC ARGENTEUIL 1 / HOUILLES SO 1**  
Demande d'ARGENTEUIL pour jouer le 24/03/2025 à 20H30 à HOUILLES.  
**Accord écrit de HOUILLES SO.**  
**La Commission donne son accord, ARGENTEUIL restant club recevant (FMI).**

## 45 ANS

**POULE A DU 05/03/2025**  
**29917080 PORCHEVILLE FC 1 / BREVAL LONGNES FC 1**  
Demande PORCHEVILLE pour jouer le 09/04/2025 à 20H.  
**Accord écrit de BREVAL.**  
**La Commission donne son accord.**

## COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS

### Commission restreinte du 27/02/2025

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## IMPORTANT

\*La Commission attire l'attention des signataires (capitaines, Dirigeant-Responsables, arbitres) des feuilles de match : Leurs signatures attestent de l'exactitude des informations contenues sur ces feuilles de match, notamment le rôle des joueurs inscrits comme remplaçants.

\*Au regard de l'article 17 du Règlement Sportif du DYF – ARBITRAGE – et du règlement des compétitions : Dans toutes les divisions seniors, un licencié, sur un même match, ne peut être à la fois arbitre-assistant et joueur, ou joueur et arbitre-assistant.  
Le remplacement de l'arbitre-assistant peut intervenir uniquement en cas de d'accident ou de malaise.  
Les clubs fautifs s'exposent, selon le cas, à ce que le match soit perdu par pénalité, ou donné à rejouer.

# EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

**CY du 24/02/2025**

**53152078 CHANTELOUP LES VIGNES US / MAUREPAS AS**

Après lecture du rapport de l'Arbitre DYF et du Délégué DYF.

Match non joué suite à un éclairage partiellement en panne.

Absence de feuille de match.

La Commission demande un rapport à CHANTELOUP LES VIGNES US qui devra préciser :

\* l'antériorité du fonctionnement de l'installation d'éclairage.

\* l'état du terrain devant les vestiaires

\* l'état des filets

\* les formalités d'avant match

La Commission réclame la feuille de match.

La Commission demande à MAUREPAS AS de préciser les formalités d'avant match.

La Commission demande au Délégué DYF de lui communiquer les dires du gardien du stade concernant l'état de l'éclairage depuis le début de saison.

## U13 ESPOIRS

**LE PECQ US**

Dossier transmis par la Commission Foot Animation, après audition.

Retenant que M. KAREB Saden est détenteur d'une licence dirigeant n°2330051622 enregistrée le 04/02/2025 en procédure dématérialisée. La Ligue, consultée, confirme qu'aucune autre demande de licence n'a été initiée par le club du PECQ US à l'intention cette personne pour cette saison 2024/2025.

Constatant qu'il figure sur les feuilles de plateau des 28/09/2024, 05/10/2024 et 12/10/2024 comme éducateur alors qu'il n'était pas licencié à ces dates.

En application de l'article 147 des Règlements Généraux qui précise : *Point 2 « L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »*  
La Commission dit que ces plateaux étant homologués, il ne lui est pas possible de revenir sur les résultats.

**Amende : 270€ (90€ x 3) à LE PECQ US**

**Motif :** exercice de fonctions officielles par une personne non licenciée (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

## REPRISE DE DOSSIERS

### U18

**D3A du 16/02/2025**

**29717308 CS ROSNY FOOTBALL 21 / MAISONS LAFFITTE FC 21**

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 21 portant sur l'exercice de la fonction d'arbitre-assistant par M. NDIAYE Mahamadou licence U17 n° 2544455227.

Réponse de ROSNY FOOTBALL CS, remerciements.

Retenant que M. NDIAYE Mahamadou est détenteur d'une licence U17 n° 2544455227, enregistrée le 01/07/2024.

Au regard de l'article 17.6 du Règlement Sportif du DYF :

« *En compétitions de jeunes :*

- *la fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur du club ne participant pas au match à condition qu'il soit au moins de la catégorie d'âge correspondant au match »*

**En conséquence, la Commission dit :**

**Réclamation recevable mais non fondée.**

Résultat acquis sur le terrain CS ROSNY FOOTBALL 21 / MAISONS LAFFITTE FC 21 3/2

**Débit : 43.50€ à MAISONS LAFFITTE FC**

**Motif :** Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

### U14

**D4B du 15/02/2025**

**29558078 TRIEL AC 21 / HOUILLES AC 24**

Réclamation de TRIEL AC 21 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à une dernière rencontre des équipes supérieures ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse de HOUILLES AC, remerciements.

Après vérification,

Les joueurs CHAUBARD HETIER Mathieu licence 9602675405, GERMANY Mathis licence 2548202930, OULTAF Rayan licence 2548367350 et MAIGNAN Dibril licence 9602912675, ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure HOUILLES AC 23 le 08/02/2025 contre FEUCHEROLLES Usa 21 en D3B, alors que cette équipe supérieure ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

**En conséquence,**

**La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à HOUILLES AC 24, TRIEL AC conserve 0 point, 2 buts acquis sur le terrain.**

**Débit : 43.50€ à HOUILLES AC**

**Motif :** Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 100€ (25€ x 4) à HOUILLES AC**

**Motif :** participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

## FEMININES

**CY SENIORS FEM à 11 DU 08/02/2025**

**53152176 RAMBOUILLET YVELINES FC 1 / ENT. YVELINES SUD 1**

L'entente RAMBOUILLET YVELINES FC et ST ARNOULT FC 78, ne comporte plus activement que le seul club RAMBOUILLET YVELINES FC, ce dernier était le club leader de l'entente et donc « propriétaire » de l'équipe, cette équipe est considérée comme la 2ème équipe du club.

Pour un match opposant 2 équipes d'un même club, il n'est pas possible de faire la feuille de match par voie informatique, il faut recourir à la feuille de match papier.

Après lecture des rapports de l'Arbitre DYF.

Après lecture du rapport du club de RAMBOUILLET YVELINES FC.

Match arrêté à la 23<sup>ème</sup> minute.

L'équipe de l'Entente YVELINES SUD 1 débute la rencontre avec 8 joueuses, à la 23<sup>ème</sup> minute la joueuse n°6 se blesse et ne peut pas reprendre le match.

Au regard de l'article 159.2 des Règlements Généraux :

« *En football à 11, si l'équipe en cours de partie se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. »*

**En conséquence,**

**La Commission dit match perdu par pénalité à ENT. YVELINES SUD 1, RAMBOUILLET YVELINES FC 1 qualifié pour le tour suivant.**

## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 3 mars 2025

**Présents :** M. Thierry BOKOBZA (Président), MM Adrien BARROIS, Thierry COLOMBO, Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Stéphane PILLEMONT, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS, Monique ELISABETH

**Absents excusés :** MM. Jean-Luc BOIVIN, Tony GABIER,

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## CATEGORIE U6-U9

Information importante

Suite à une recrudescence de feuilles de plateaux mal remplies nous prévenons les clubs qu'à partir de la phase 4, la Commission sera susceptible d'appliquer une amende de 8€ pour défaut de remplissage de feuille de plateaux.

## PLATEAUX U7

Pour consulter les plateaux du 1er et du 15 mars [cliquez ici](#).

**VELIZY ASC**

Le club se rend compte qu'il a oublié d'inscrire pour les prochains plateaux, il souhaiterait inscrire 4 équipes.

**La Commission signale que les plateaux ont été publiés, la Commission ne peut donc revenir sur ces plateaux. Elle vous suggère de prendre contact avec FONTENAY LE FLEURY FC et ABLIS FC SUD 78 d'organiser un plateau entre vous.**

**FONTENAY FLEURY FC**

Le club s'étonne de n'apparaître sur aucun plateau de la phase.

**La Commission après vérifications vous informe que la saisie des inscriptions était erronée, vous n'avez coché aucune date de participation. Il dispose de 6 équipes.**



La Commission signale que les plateaux ont été publiés, la Commission ne peut donc revenir sur ces plateaux. Elle vous suggère de prendre contact avec VELIZY ASC et ABLIS FC SUD 78 d'organiser un plateau entre vous. Pour rappel, il est important de bien vérifier lors des inscriptions que la case « je participe » soit bien cochée.

#### 72531505 du 15/03/25 : TESSANCOURT FC

Le club dit ne pas pouvoir recevoir de plateaux à + de 8 équipes.

La Commission prend note et bascule le club de GARGENVILLE sur le plateau de MANTES USC.

### PLATEAUX U9

Pour consulter tous les plateaux de la phase [cliquez ici](#).

#### VELIZY ASC

Le club se rend compte qu'il a oublié d'inscrire pour les prochains plateaux, il souhaiterait inscrire 4 équipes.

La Commission signale que les plateaux ont été publiés, la Commission ne peut donc revenir sur ces plateaux. Elle vous suggère de prendre contact avec FONTENAY LE FLEURY FC et ABLIS FC SUD 78 d'organiser un plateau entre vous.

#### FONTENAY FLEURY FC

Le club s'étonne de n'apparaître sur aucun plateau de la phase.

La Commission après vérifications vous informe que la saisie des inscriptions était erronée, vous n'avez coché aucune date de participation. Il dispose de 6 équipes.

La Commission signale que les plateaux ont été publiés, la Commission ne peut donc revenir sur ces plateaux. Elle vous suggère de prendre contact avec VELIZY ASC et ABLIS FC SUD 78 d'organiser un plateau entre vous. Pour rappel, il est important de bien vérifier lors des inscriptions que la case « je participe » soit bien cochée.

## CATEGORIE U10-U11

### CRITERIUM DEPARTEMENTAL

Par année U10 du 08/03/25

#### 53242826 : MANTES USC 21 / ACHERES FC 21

Demande du club d'ACHERES FC pour reporter cette rencontre en raison de l'absence de son encadrant.

En attente de l'accord écrit de MANTES USC.

### CHALLENGES DEPARTEMENTAUX

Pour consulter les plateaux du 15 mars [cliquez ici](#).

#### CHESNAY 78 FC

Courrier du club évoquant la pénalité reçue la semaine passée concernant le plateau du 8 février dernier en U10 à AUBERGENVILLE FC.

La Commission prend note du courrier CHESNAY FC et demande aux clubs d'AUBERGENVILLE, TRIEL et FEUCHEROLLES USA d'évoquer l'organisation du plateau du 8 février 2025. Réponse avant lundi 10 mars à 12 heures au plus tard.

## CATEGORIE U12-U13

### CRITERIUM ESPOIRS

#### 53245090 : FOURQUEUX AS 21 / VOISINS FC 21

Accord des 2 clubs pour avancer cette rencontre à 12h30.

Accord de la Commission.

### CRITERIUM DEPARTEMENTAL

#### ANDRESY FC

Courrier du club évoquant la rencontre du samedi 8 mars contre ECQUEVILLY EFC.

La Commission est en attente du retour de la Commission CDPME.

#### BAILLY NOISY SFC

Le club suite à la diffusion des calendriers de la phase 2 demande un réajustement de sa dérogation annuelle.

Accord de la Commission.

2 équipes - Poules C1/C2 du 17/05/25

#### 53246149 / 53246177 - TRIEL AC 1 & 2 / PECQ US 1 & 2

Accord des 2 clubs pour inverser ces rencontres suite à l'indisponibilité du terrain de TRIEL AC.

Accord de la Commission. En attente du club de TRIEL AC pour l'horaire à confirmer.

Par année du 10/05/25

#### MAISONS LAFFITTE FC / ST GERMAIN FC

Demande du club de MAISONS LAFFITTE FC pour inverser ces rencontres en raison de la présence de l'autre série par année.

La Commission inverse les matches.

1 équipe du 08/03/25

#### 53245958 : CELLOIS CS 2 / CARRIERES S-S US 2

Demande du club du CELLOIS CS pour avancer cette rencontre à 12h30.

Demande motivée, accord de la Commission.

### FESTIVAL FOOT U13

Pour consulter les plateaux du 15 mars [cliquez ici](#).

#### VERNOUILLET FC

Demande du club pour que l'amende pour absence au plateau du 8 février lui soit retirée.

La Commission décide exceptionnellement de retirer l'amende suite aux arguments fournis par le club.

#### NEAUPHLE PONT, RC 78 & ST CYR AFC du 08/02/25

Les clubs nous envoient les documents du plateau.

La Commission prend note des scores mais maintient l'amende pour non envoi des résultats dans les temps.

## ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

### U7

#### Amende : 20€ par équipe absente

Plateaux du 01/03/25

HOUILLES AC : 3 équipes

HOUILLES SO : 2 équipes

LIMAY ALJ : 4 équipes

MAULOISE US : 1 équipe

VOISINS FC : 4 équipes

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### U9

#### Erratum : Annulation amende infligée YF 1835

Plateaux du 08/02/25

✓ VERSAILLES (PSG / CLAYES SS BOIS / TRIEL)

## COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du lundi 4 mars 2025

Président : Francis Dupré

Présents : Dorette Étémé, Yvane Jonnais, Oury Sy, Naïma Barriz, Ibrahim Benlarbi, Luc Benoit, Jean-François Dupont

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COUPES DES YVELINES FUTSAL

### U15 F

Samedi 1er Mars 2025

#### PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase Provence

Rue Saint-Honoré,

78955 Carrières-sous-Poissy

Equipe qualifiée : US Verneuil S/Seine

Forfait avisé : ES Guyancourt

## U15 F

Dimanche 2 Mars 2025

### PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase Provence  
Rue Saint-Honoré,  
78955 Carrières-sous-Poissy

Equipe qualifiée : Mantois 78 FC

Forfait avisé : Poissy FC

## FILLOFOOT

Les plateaux sont en ligne.

## FOOT À 5

Les plateaux U11F sont en ligne.

## PLATEAU U6F/ U7F

Suite au nombre très faible de clubs et de licenciés inscrits pour le plateau du 07 décembre 2024, la Commission reporte ce plateau au printemps 2025.

## FESTIVAL FOOT

### U13 F A 8

Les plateaux sont disponibles sur le module Foot Animation et Loisir.

## JOUR DE COUPE

### U13 F A 8

Les plateaux sont disponibles sur le module Foot Animation et Loisir.

## CHALLENGE REGIONAL

### U11 F A 8

Les plateaux sont disponibles sur le module Foot Animation et Loisir.

## JOUR DE COUPE

### U11 F A 8

Les plateaux sont disponibles sur le module Foot Animation et Loisir.

## RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).

- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.

- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.

- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité (annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
- La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistante doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI.

L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.

## COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 03/03/2025

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

### FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

## RESULTATS DES PLATEAUX

### U12

Samedi 1 Mars 2025

#### PLATEAU DE LIMAY

LIMAY ALJ, MANTOIS 78 FC

QUALIFIES :

## PLATEAU 1/2 FINALE

### U12

Dimanche 13 Avril 2025

### U13

Samedi 26 Avril 2025

### U14

Samedi 19 Avril 2025

### U16

Dimanche 20 Avril 2025

## NOUVELLES PRATIQUES

### FOOT EN MARCHANT

La Fédération Française de Football organise cette année deux offres de pratique

#### Critérium national loisir ( + 14 ans)

##### Objectifs :

- Valoriser les équipes qui s'engagent dans le développement du Foot en marchant, qui participent à des **actions sociales**, ou autour du **sport santé**
- Favoriser la mixité et l'inclusion
- Etat d'esprit « loisir »

#### Challenge national Foot en marchant (compétition +50ans)

##### Objectifs :

- Valoriser les équipes performantes sur la pratique
- Identifier les talents

#### Phase départementale

23 Mars 2025 à CONDE  
HORAIRE DE 9H30 à 12H00

Vous pouvez vous inscrire (1 ou 2 pratiques) à partir du google forms qui a été envoyé sur l'adresse mail du club.

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 03/03/2025

## EXTRAIT DU PV DE LIGUE

### CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

#### CONFIRMATION DE CLASSEMENT

##### BONNIERES SUR SEINE - STADE OCTAVE SAUBOBERT - NNI 780890101

Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 03/12/2023. Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S. le 17/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN du 07/02/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Plan de coupe  
Plan de l'aire de jeu  
Plan des Vestiaires  
AOP

Tests Périodiques  
Rapport visite CRTIS

Il est par ailleurs constaté les non-conformités suivantes :

Absence de lavabos et miroir dans tous les vestiaires  
Protection du tableau électrique vestiaire arbitre.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 28/02/2325 sous réserve de la levée des non-conformités.**

### CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

#### CONFIRMATION DE CLASSEMENT

##### MAUREPAS - STADE DU BOUT DES CLOS 1 - NNI 783830101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 14/02/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 24/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 24/02/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM  
Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux  
U1h (EhMin/EhMax) : 0.42  
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.61

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 28/02/2027**

##### BONNIERES SUR SEINE - STADE OCTAVE SAUBOBERT - NNI

##### 780890101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 03/12/2023. Contrôle de l'éclairage effectué par M. DELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 17/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 03/12/2024.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : LED  
Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 Lux  
U1h (EhMin/EhMax) : 0.56  
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.73

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 28/02/2029**

